



Compte rendu de séance du Vendredi 03 Septembre 2021

Date de la convocation : 27 Août 2021

L'an deux mil vingt et un le trois septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrice FONTAINE, le Maire.

Présents : Messieurs FONTAINE Patrice, RAYE Emmanuel, DACHEUX Didier, FACHE Alain, LEFEBVRE Bertrand, PICAMAL Stéphane, LEFEBVRE Rudy, PLASMANS Thierry, Madame BILLETTE Marguerite.

Absents : SMAJDA Laurent et CUGNY Angélique

Absent ayant donné pouvoir :

Secrétaire de séance : FACHE Alain

Le Conseil Municipal

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 11 Juin 2021, aucune objection ni remarque n'est soulevée à propos de ce document. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, VALIDE ET ADOPTE le procès-verbal de la séance du 11 Juin 2021.

Délibération n° : 582-09-03 : Subvention 2021

Monsieur le Maire propose d'octroyer la subvention suivante :

Centre Social Rural du Ressontois: 300.00€

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

Délibération n° : 583-09-03 : Achat guirlandes de Noël pour les rues du village

Afin d'embellir le village pendant le période de Noël, Monsieur Le Maire propose aux membres du conseil d'installer 10 illuminations dans le village, elles seront fixées sur certains poteaux dans toutes les rues de la commune.

Le fournisseurs d'illuminations nous propose un devis de :

- ✓ 2 565.30€ HT pour l'achat des illuminations et de 84.00€ HT pour les fournitures
soit un total de : **2 649.30 € HT**

Pour l'installation de 10 prises sur les poteaux, la SICAE nous propose un devis de :

✓ **2 263.46 € HT**

Soit un projet total de **4912.76€ HT**

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce nouveau projet.

Délibération n° : 584-09-03 : Élaboration d'une carte communale

La carte communale est un document d'urbanisme qui, en délimitant des secteurs constructibles d'une commune, contribue à limiter l'étalement urbain et à lutter contre le mitage.

C'est un document d'urbanisme simple, sans règlement, qui détermine dans le respect des objectifs du développement durable définis à l'article L.101-2 du code de l'urbanisme :

- Les secteurs constructibles de la commune,
Elle peut élargir le périmètre constructible au-delà des parties actuellement urbanisées où créer de nouveaux secteurs constructibles qui ne sont pas obligatoirement situés en continuité de l'urbanisation existante.

- Les secteurs non constructibles, (assortis d'exceptions)
Elle peut également classer en zone inconstructible des terrains inclus dans les parties actuellement urbanisées de la commune et peut aussi réserver des secteurs destinés à l'implantation d'activités industrielles ou artisanales.

Elle permet à la commune de s'affranchir de la constructibilité limitée, d'organiser son développement et offre une meilleure lisibilité des règles applicables.

La carte communale doit être le résultat :

- D'une réflexion globale sur le développement de la commune,
- D'une étude préalable avec différents partenaires (conseil municipal, services de l'État, chambres consulaires,).

Monsieur Le Maire présente ce projet qui pourrait être un avantage pour notre commune et propose aux membres du conseil de voter à main levée.

- Pour : 7
- Contre : 0
- Abstention : 2

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- D'approuver l'élaboration de la carte communale
D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout document afférent à ce projet.

Communications du Maire et questions diverses :

Point sur l'enfouissement des réseaux :

Monsieur Le Maire informe qu'il serait plus judicieux de reporter le projet sur l'enfouissement des réseaux. Ce dossier reste d'actualité mais nous devons trouver un financement qui ne mette pas en péril l'équilibre financier de notre commune. Les membres du conseil valident ce report.

Point travaux :

- La structure pour enfant commencera à être installée le jeudi 09 Septembre 2021.
- La chaudière de la mairie et de l'école montre des signes de faiblesse, des devis vont être demandés afin de déterminer la meilleure solution pour remplacer la chaudière actuelle.
- Le chauffe-eau de l'école a été remplacé.
- Le tableau numérique de l'école à lâché cet été suite à un orage, nous devons donc réinvestir, nous allons demander une aide à Monsieur DASSAULT-HABERT Victor.
- Nous devons revoir pour réparer la route du cimetière (demander de nouveaux devis).
- Madame BILLETTE demande s'il est possible qu'elle fasse partie de la commission « travaux », les membres du conseil acceptent.

Mise en place d'un arrêté règlement le bruit sur le village :

Tout compte fait, Monsieur Le Maire et les membres du conseil ne souhaitent pas mettre en place un arrêté règlementant le bruit sur notre commune, ils considèrent que nous devons être responsable et respecter le voisinage.

Site internet :

Une page internet gratuite nous est offerte par ADICO, elle a été mise en place par Stéphane PICAMAL, conseiller et Adeline la secrétaire de Mairie. Cette page sera simple, à l'intérieur les compte-rendu de réunion de conseil municipal et quelques informations importantes. Cette page sera disponible fin septembre 2021.

Commission des fêtes :

Prévue le Vendredi 24 Septembre 2021 – 19h00.

Mutualisation pour l'achat de fioul et de pellets :

Monsieur Le Maire propose de faire un achat groupé pour les commandes de fioul domestique ou de pellets. Le fournisseur sera l'entreprise CIVIALE de Ferrières. Il faudra venir s'inscrire en mairie avant le 24 Septembre 2021.

A compter du 01 Septembre 2021, les horaires de permanences de la mairie changent : 16h00 – 18h00 au lieu de 16h30 – 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé et le tour de table effectué, le Maire lève la séance à 19h46.

Le Maire, FONTAINE Patrice